

Mémoire présenté



Dans le cadre
des audiences du BAPE
sur le développement durable
de la production porcine au Québec

par



Association professionnelle des
producteurs de porcs
de la Beauce

Le 31 mars 2003

Table des matières

1.	<i>Introduction</i>	1
2.	<i>Qui sommes-nous</i>	2
3.	<i>Analyse de la situation et des enjeux</i>	3
	3.1 <i>Les enjeux économiques</i>	3
	3.2 <i>Les enjeux environnementaux</i>	8
4.	<i>Les conditions reliées au développement futur</i>	10
	4.1 <i>Le modèle d'entreprise à privilégier</i>	10
	4.2 <i>Le passage à la norme phosphore</i>	11
	4.3 <i>Le support financier</i>	13
	4.4 <i>La cohabitation</i>	14
	4.5 <i>Le respect de la réglementation</i>	16
	4.6 <i>La relève en production porcine</i>	16
5.	<i>Conclusion</i>	18

Consultation publique sur le développement durable
de la production porcine au Québec

**Mémoire de l'Association professionnelle
des producteurs de porcs de la Beauce**

1. INTRODUCTION

Nous tenons tout d'abord à remercier la Commission pour l'opportunité qui nous est offerte d'exprimer notre point de vue sur le développement de la production porcine. Dans cet exercice, nous n'élaborerons pas sur les actions réalisées au cours des années pour assurer un plus grand respect de l'environnement. Cette question fut très bien documentée par la Fédération des producteurs de porcs du Québec lors des ateliers thématiques.

Notre présentation se fera en trois temps. Nous procéderons tout d'abord à une brève présentation de l'Association en dressant, par la même occasion, un bref portrait de la production porcine régionale.

Dans un second temps, nous ferons une analyse de la situation et des enjeux liés à la production porcine. Enfin, nous vous présenterons notre point de vue quant aux conditions qui devraient encadrer le développement futur de la production porcine.



2. QUI SOMMES-NOUS

L'Association professionnelle des producteurs de porcs de la Beauce est un organisme incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Le territoire qu'elle couvre est le même que celui de la Fédération de l'UPA de la Beauce. Nous reproduisons, en annexe, un schéma qui illustre ce territoire.

La mission première de l'Association consiste à regrouper les producteurs de porcs de la Beauce, à les représenter et à défendre leurs intérêts. Pour réaliser cette mission, l'Association s'est notamment affiliée à la Fédération des producteurs de porcs du Québec et à la Fédération de l'UPA de la Beauce.

Le territoire couvert par l'Association est divisé en 8 secteurs. Le conseil d'administration de l'Association est notamment composé de 8 producteurs représentant ces secteurs et élus lors de l'assemblée générale annuelle. Le président du Comité régional des producteurs naisseurs ainsi que celui des producteurs finisseurs s'ajoutent aux 8 représentants des secteurs.

Notre région est la troisième en importance au Québec avec une production annuelle de 1.1 Millions de porcs ce qui représente 16.5% de la production québécoise. Quant aux nombres d'entreprises, il se situe à 524. La majorité des entreprises sont de type naisseurs finisseurs.

La production est surtout concentrée dans la partie nord de notre territoire soit principalement dans les MRC Nouvelle Beauce et Bellechasse où l'on retrouve 72.7% des entreprises de la région.



3. ANALYSE DE LA SITUATION ET DES ENJEUX

Les producteurs de porcs du Québec sont confrontés à deux enjeux de taille. D'une part, ils oeuvrent dans un environnement économique qui ne leur confère pas un contrôle adéquat de leurs revenus et qui les contraint à constamment viser une plus grande efficacité et productivité. D'autre part, ils doivent également s'adapter à des règles environnementales qui ont évolué au fil des années et qui continueront vraisemblablement d'évoluer dans le futur.

3.1 Les enjeux économiques

Historiquement, les producteurs de porcs du Québec ont fait le choix d'oeuvrer dans un système de mise en marché ouvert sur le monde. Ce système comporte certes des avantages, notamment lorsque l'on considère l'impact économique associé au développement des marchés d'exportation reliés à la production porcine québécoise.

Cependant, ce système comporte également une grande faiblesse en ce sens qu'il expose les producteurs à des fluctuations importantes du prix de vente de leur produit et qu'il ne leur permet pas de couvrir leurs coûts d'exploitation via le revenu qu'ils reçoivent du marché. Pour contrer les effets de cette faiblesse, les producteurs disposent de deux outils, soit un système collectif de mise en marché et un régime de protection des revenus.



A) Le système de mise en marché

En regroupant la totalité de l'offre de vente, les producteurs sont en mesure d'exercer un meilleur rapport de force pour déterminer le prix de vente de leur produit. L'objectif visé est d'obtenir des conditions de vente comparables à celles observées aux Etats-Unis. Cette approche collective de travail ne leur garantit toutefois pas que les prix cesseront de fluctuer en raison de plusieurs facteurs tels que : variation du volume de production, situation des abattages, événements mondiaux (fièvre aphteuse, crise financière Japon,...) De plus, les producteurs demeurent captifs des abattoirs québécois en vertu de la convention de mise en marché signée avec ces derniers. Enfin, nous observons que les fluctuations de prix ont tendance à s'amplifier comme en témoigne un graphique qui vous fut présenté le 6 novembre dernier par Mme Richelle Fortin, de la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

**Les prix varient de plus en plus,
même quand les volumes varient très peu.**

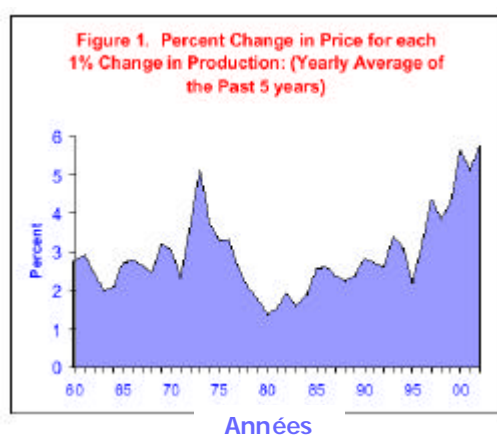


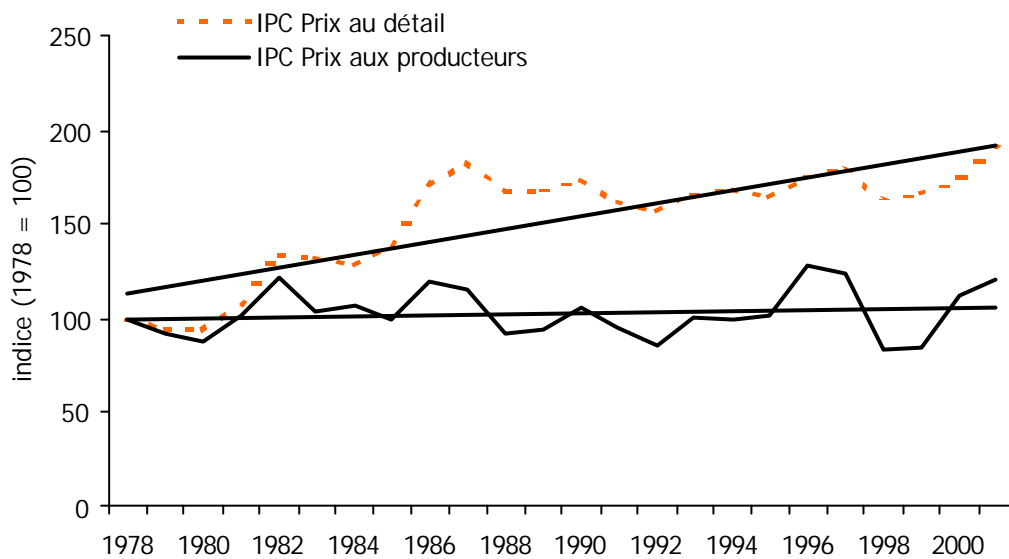
Figure 1 . Changement en pourcentage pour chaque variation de 1% du volume de production (moyennes mobiles de cinq ans).



Au-delà des fluctuations du prix, il est aussi inquiétant de constater que malgré les efforts déployés, l'écart entre le prix aux producteurs et le prix de détail se creuse de plus en plus comme en témoigne un autre graphique tiré de la présentation de Mme Richelle Fortin.

Le prix payé aux producteurs est le même depuis 25 ans

L'écart entre le prix aux producteurs et le prix au détail se creuse de plus en plus



Deux constats se dégagent de ce graphique. D'une part le prix reçu par les producteurs est demeuré sensiblement le même depuis 1978. Cela témoigne de la pression exercée sur les producteurs pour qu'ils améliorent constamment leur efficacité et qu'ils compressent leurs coûts de production.

D'autre part, le rapport de force des producteurs s'est, en réalité, détérioré au fil des années en ce sens qu'ils reçoivent une part moins grande du \$ investi par les consommateurs.



Deux raisons peuvent expliquer ce fait. Soit que les gains d'efficacité ont été inférieurs pour les entreprises situées en amont de la production. Soit que les pouvoirs dont disposent les producteurs ne permettent pas une juste répartition des bénéfices générés en amont de la production. Est-il possible que les entreprises qui sont impliquées dans la production, l'abattage et la transformation reçoivent une partie de ces \$ additionnels investis par les consommateurs? Bien que nous croyons que ce soit le cas, nous ne pensons pas que la solution, pour assurer la pérennité des fermes familiales, réside dans le développement d'une structure d'intégration verticale. Nous croyons plutôt qu'il faut reconsidérer l'approche au niveau du soutien de l'Etat. Nous y reviendrons ultérieurement.

B) Un régime de protection des revenus

Malgré les efforts réalisés pour réduire les coûts de production à la ferme, le prix reçu du marché ne permet pas, pour la plupart du temps, de couvrir ces coûts. Pour cette raison, les producteurs doivent s'appuyer sur un régime qui leur permet de garantir leur revenu. Depuis 1997, les revenus des producteurs proviennent à 92.7% du marché, le solde manquant étant comblé par le régime de stabilisation du revenu. Il est important de préciser que l'on fait ici référence au revenu garanti actuellement par le régime et non au revenu réel nécessaire.

Une étude réalisée auprès de 20 entreprises spécialisées (moyenne de 198 truies et 3 136 porcs) pour les années 1999 - 2000 et 2001 révèle que le bénéfice net par exploitant fut en moyenne de 27 815.00\$

Ce bénéfice doit permettre à l'exploitant de faire vivre sa famille et de rémunérer son avoir net. Cette étude démontre, que le régime de protection des revenus n'offre pas aux producteurs une garantie adéquate. Cette situation se reflète d'ailleurs d'année en année dans les revendications adressées par les producteurs pour :



- ➔ réviser la référence utilisée par le régime pour garantir que la rémunération des producteurs sera l'équivalent du salaire de l'ouvrier spécialisé;
- ➔ s'assurer d'un retour financier sur leur avoir net. Le régime ne tient aucunement compte de cet aspect dans le calcul du revenu garanti. Il s'agit d'un aspect important si l'on tient compte qu'en agriculture il faut d'investir \$ 5.00 pour chaque \$ de revenu. Dans les autres secteurs d'activités économiques le ratio est très inférieur. (ex : textile 0,72\$ d'investissement pour 1\$ de revenu).
- ➔ s'assurer que les charges assumées par les producteurs soient totalement comptabilisées dans le calcul des coûts de production et par conséquent, prises en compte dans le calcul du revenu garanti.

Bien sûr, une réponse favorable à ces revendications obligerait l'Etat à hausser l'enveloppe budgétaire nécessaire pour garantir les revenus. Ce phénomène sera amplifié dans les prochaines années puisque les coûts environnementaux continueront d'augmenter. L'Etat est-il disposé à hausser son budget?



Pour notre part, il ne saurait être question d'accepter de réduire une garantie de revenu déjà insuffisante en amortissant le budget actuel sur un plus grand nombre d'unités de production. Nous y reviendrons ultérieurement.

3.2 Les enjeux environnementaux

Au fil des années, les producteurs ont fait la preuve de leur volonté à utiliser des pratiques respectueuses de l'environnement. Bien sûr, l'évolution dans les pratiques résulte notamment d'une meilleure connaissance de l'impact de celles-ci sur la qualité de l'environnement. En ce sens, l'évolution future des connaissances influencera les pratiques que nous utiliserons dans les prochaines années. Bref, la première conclusion qui s'impose à ce stade-ci est la nécessité de ne pas imposer aux producteurs l'entière responsabilité de la situation que nous connaissons présentement.

Jusqu'en 1997, la référence utilisée pour calculer le besoin de superficie d'épandage se référait à la capacité de dépôt maximum d'azote. A titre d'exemple, pour la production de fourrage, le calcul prévoyait une densité de 2.75 UA par hectare. La MRC Nouvelle Beauce est la principale zone de concentration de productions animales sur notre territoire. Les données compilées par Statistique Canada et le Ministère des affaires municipales du Québec révèlent qu'en 2001, la densité d'élevage était de 2.73 UA par hectare pour cette MRC. La production porcine s'est donc développée en conformité avec la référence réglementaire utilisée.



Le passage de la norme azote à la norme phosphore modifie de façon importante le portrait. Les superficies d'épandage qui jadis étaient adéquates deviendront dans certains cas, nettement insuffisantes avec la pleine application de la norme phosphore. L'application d'engrais de ferme sur la base azote a entraîné un enrichissement des sols en phosphore. Cela entraîne une pression encore plus forte sur la disponibilité de la ressource sol puisque les doses d'épandage devront être réduites afin de rééquilibrer les sols. Bien qu'ils aient la volonté de s'adapter, les producteurs en auront-ils la capacité?

Pour y arriver, les producteurs auront besoin de s'appuyer sur une réglementation adéquate, sur un support constant de l'Etat et sur un certain contrôle sur le développement de la production porcine. Nous y reviendrons ultérieurement.

D'autre part, la gestion des odeurs figure également au cœur des enjeux auxquels les producteurs sont conviés. Encore-là ils devront miser sur une implication et un soutien de l'Etat. Il faudra travailler à créer un environnement qui invitera davantage au dialogue qu'à la confrontation entre les producteurs et la population urbaine.



4. LES CONDITIONS RELIÉES AU DÉVELOPPEMENT FUTUR

4.1 Le modèle d'entreprise à privilégier

Sur le plan strictement environnemental, il nous apparaît très difficile à prime abord, de soutenir que la taille de l'entreprise a une influence sur sa capacité à protéger l'environnement. Cependant, en raison d'un plus grand accès à des capitaux, certaines entreprises de plus grandes tailles peuvent effectivement avoir plus de facilité à disposer du lisier produit. A ce stade-ci, une mise au point s'impose lorsque nous parlons d'entreprises de grandes tailles, nous ne faisons pas référence à ce que certaines personnes appellent « des mégaporcheries ». La taille de ces entreprises s'explique en effet par le nombre de sites de production sur lesquels elles exercent un certain contrôle et non sur une taille démesurée desdits sites.

D'autre part, sur le plan de l'acceptabilité sociale, la situation observée au cours des dernières années nous invite à croire que la population montre plus de réticences à l'égard des projets de développement parrainés par des grandes entreprises. Depuis le 1^{er} avril 1997, 13 projets ont été contestés dans notre région et dans tous les cas, ces projets étaient parrainés par un intégrateur. Il faut toutefois reconnaître que ces projets s'adressaient à des territoires où la production n'était pas présente. Les préjugés associés à la méconnaissance de la production ont donc joué un rôle important dans le mouvement de contestation.

Sur le plan de l'efficacité, nous n'observons pas non plus d'écart selon la taille de l'entreprise. L'accès à du conseil technique et l'utilisation optimum des ressources sont parmi les facteurs qui influent le plus sur l'efficacité. A cela, il faut toutefois reconnaître que les entreprises de grandes tailles, sont, dans bien des cas, également impliquées dans le secteur de l'abattage et de la transformation ce qui, à notre point de vue, leur donne accès à des bénéfices qui ne sont pas à la portée des entreprises indépendantes et de plus petites tailles.



Enfin, pour la vitalité de l'économie locale et régionale, nous notons que les projets parrainés par des grandes entreprises sont, dans plusieurs cas, de type « clef en main ». Les fournisseurs qui contribuent à ces projets ne proviennent pas du milieu. Celui-ci est donc privé de la vitalité économique reliée à la production.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous croyons que l'État doit privilégier, de par ses programmes.

- le maintien, voire le développement le cas échéant d'entreprises indépendantes d'une taille équivalente à 4 unités travail personnes et dont l'actionnaire majoritaire participe concrètement aux travaux de production de l'entreprise;***
- les entreprises de type naisseur-finisseur constituent à notre point de vue l'objectif vers lequel il faut tendre. Cependant, dans le but de reconnaître les forces et faiblesses de chacun, tout en admettant les bénéfices associés à une certaine spécialisation, nous sommes d'avis que les entreprises devraient être en mesure d'opter pour le modèle de leur choix.***
- l'accès à des services conseils neutres constituent un incontournable pour garantir que les entreprises continueront d'accroître leur efficacité. De même, dans l'optique où nous admettons une spécialisation des entreprises (naisseur, pouponnière ou finisseur), il faudra favoriser le réseautage de ces entreprises. Le MAPAQ doit tenir compte de ces besoins dans l'élaboration de ses programmes et des crédits budgétaires qui y sont reliés.***

4.2 Le passage à la norme phosphore

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le passage à la norme phosphore exercera une très forte pression sur les entreprises existantes compte tenu de la disponibilité des sols et des coûts reliés au transport du lisier sur de longues distances.



Notre première préoccupation concerne les entreprises en place qui détiennent un certificat d'autorisation conforme à la norme azote. L'aide de l'Etat doit prioritairement être orientée vers ces entreprises pour les aider à se conformer à la norme phosphore. Ce support de l'Etat doit prendre différentes formes. Nous vous soumettons celles que nous privilégions :

- mise en application de la mesure basée sur les rejets réels de l'entreprise afin de reconnaître les efforts réalisés pour réduire la charge fertilisante des lisiers produits;**
- maintenir la valorisation du lisier via de l'épandage sur des terres en propriété ou en location ou via des ententes d'épandage;**
- offrir un support technique et un accompagnement à ces entreprises pour les soutenir dans leur démarche. Les entreprises devraient ainsi pouvoir compter sur un accompagnement similaire à celui qui fut offert par le MAPAQ au cours des derniers mois à Saints-Anges. Les différents clubs de fertilisation présents au Québec peuvent dispenser cet accompagnement dans la mesure où ils ont un soutien financier adéquat;**
- supporter financièrement l'implantation de système de traitement individuel et/ou collectif, partiel ou complet. Des efforts devraient notamment être réalisés pour favoriser la relance de l'usine d'Agrior;**
- en guise de soutien et de prolongement au traitement des lisiers l'Etat devrait favoriser la commercialisation de la matière organique découlant du traitement en misant notamment sur son utilisation potentielle et volontaire dans les engrais minéraux;**
- s'assurer que les charges financières assumées par ces entreprises soient pleinement reconnues dans leur coût de production ou que ces entreprises reçoivent une compensation financière équivalente;**



→ **exercer un certain contrôle sur le développement de la production afin d'éviter d'exercer une pression encore plus grande sur ces entreprises . Ce contrôle devrait notamment prendre la forme suivante :**

- **pour les nouvelles entreprises ou pour celles qui veulent croître au-delà du modèle privilégié (4UTP) seule la propriété des sols ou le traitement complet serait autorisé;**
- **les entreprises existantes qui veulent croître jusqu'à concurrence du modèle privilégié, pourraient le faire en s'appuyant sur la propriété ou la location des terres, des ententes d'épandage et du traitement partiel ou complet.**

En vertu de la réglementation actuelle, les producteurs sont tenus de produire annuellement un bilan phosphore. La compilation des bilans déposés pourraient servir de guide pour définir les zones potentielles de difficultés pour se conformer à la norme phosphore.

4.3 Le support financier

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le support financier doit prioritairement être consenti aux entreprises existantes, qui disposent d'un certificat d'autorisation conforme à la norme azote, pour les supporter dans leurs démarches environnementales.

Dans la mesure où l'État dispose d'une plus grande marge budgétaire, une aide devrait également être consentie aux entreprises en croissance jusqu'à concurrence du modèle privilégié, en l'occurrence 4 UTP.



Les nouvelles entreprises seraient quant à nous, en troisième dans l'échelle des priorités. Nous ne mettons pas en doute le bien fondé que l'État investisse dans la production porcine. Les retombées économiques justifient cet investissement. Cependant, nous doutons de la volonté de l'État à investir au rythme des besoins.

Pour cette raison, nous considérons que les nouvelles entreprises ne devraient pas être éligibles aux différents programmes (sécurité des revenus, programme Prime Vert, etc...). Il en est de même pour les augmentations de production au-delà de la limite 4 UTP.

Nous ne pouvons consentir à réduire le support des entreprises existantes pour soutenir le développement de la production. Consentir à une telle situation serait à notre point de vue désastreux pour la survie des entreprises de plus petites tailles et de type familiales (4UTP) car celles-ci ne disposent pas des mêmes ressources que les grandes entreprises. Cela serait également d'aller à l'encontre des préoccupations exprimées par la population au cours des dernières années.

4.4 La cohabitation

Au cours des dernières années, la question des odeurs est devenue une priorité pour la population. Paradoxalement, l'usage de pratiques davantage orientées vers l'environnement ont valu aux producteurs, non pas des mots d'encouragement, mais plutôt des attaques toujours plus virulentes. En limitant la période d'épandage au 1^{er} octobre et en diminuant les doses d'épandage pour assurer une meilleure protection de l'eau, cela oblige à concentrer l'épandage sur une plus courte période et à augmenter la fréquence de celui-ci. Le résultat, nous le connaissons tous soit une hausse des probabilités d'odeur associée à l'épandage durant la période estivale.



La réglementation actuelle, rendra obligatoire à compter de 2005 l'utilisation de rampe basse pour l'épandage de lisier de porc. Nous ne doutons pas de l'efficacité de cet équipement pour réduire les odeurs au moment de l'épandage. Cependant, l'activité d'épandage n'est responsable que d'une partie des problèmes d'odeur relié à la valorisation des lisiers sur les cultures. Nous ne croyons donc pas que le seul usage des rampes résoudra le problème.

Par conséquent, il faut accentuer la recherche pour la mise au point de produits qui permettront de réduire voire même d'éliminer les odeurs. L'État doit également s'assurer de supporter et encadrer cette recherche afin de s'assurer que les produits commercialisés n'entraîneront pas d'autres conséquences fâcheuses pour l'environnement.

Enfin, dans la mesure où ces produits sont connus et utilisés et que les résultats sont probants, l'utilisation d'une rampe basse ne devrait plus être obligatoire. Des dispositions en ce sens devraient être prévues dans la nouvelle réglementation afin de prévoir la possibilité de jumeler l'utilisation de ces produits et la non obligation d'utiliser une rampe basse. Il est démontré que l'utilisation de rampe basse augmente le temps nécessaire pour l'épandage. Cela génère des coûts additionnels pour les producteurs. D'autre part, notre région se caractérise notamment par un relief accidenté ce qui, dans certains cas, va rendre très difficile l'utilisation de rampes basses.

Enfin, nous ne croyons pas que la solution aux problèmes de cohabitation passe par un accroissement du pouvoir municipal de réglementer. Cette approche nous guidera davantage dans un climat de confrontation d'autant plus que la réglementation qui serait adoptée couvrirait l'ensemble du territoire alors que l'origine de la problématique proviendrait que d'une partie de celui-ci. Nous croyons donc que la cohabitation sera mieux servi en développant un dialogue entre les producteurs et la population. Evidemment, les solutions qui seront appliquées généreront des coûts. L'on doit donc s'assurer que ceux-ci soient récupérés en totalité par les producteurs qui seront concernés par ces mesures.



4.5 Le respect de la réglementation

La mise en place d'un système de suivi et d'inspection est une suite logique à l'adoption d'une réglementation. Ce suivi et cette inspection doivent toutefois se faire avec intelligence et discernement. Or, l'intelligence d'un règlement se compare à celle d'un ordinateur. Elle est conçue pour exercer une fonction mais elle ne dispose pas de la faculté d'exercer cette fonction avec discernement.

Il arrive présentement que des entreprises soient inspectées. L'une des approches consiste à comparer le nombre de sujets dans l'élevage à celui qui figure sur le certificat d'autorisation.

Or, l'élevage n'est pas une opération qui est caractérisée par une constance mathématique. Pour un temps, le nombre de porcelets sevrés sera meilleur, la croissance dans l'engraissement sera plus lente, les jours fériés provoqueront des retards dans les abattages. Bref, les personnes en charge de l'inspection doivent faire preuve de discernement pour bien évaluer la situation. Pour s'en assurer, il y aurait lieu de prévoir certaines balises en ce sens dans la réglementation.

4.6 La relève en production porcine

Les mesures que nous appliquons aujourd'hui auront une influence directe sur le portrait que nous observerons demain. Si nous ne pouvons, aujourd'hui, garantir aux entreprises familiales un revenu adéquat, il nous sera impossible d'assurer le transfert de celles-ci aux générations futures. La production sera alors de plus en plus sous la responsabilité de grandes entreprises qui confieront à des employés la réalisation des travaux à la ferme.

D'autre part, la capitalisation prend de plus en plus d'importance en production porcine. Il est important de s'assurer que l'État offre un support adéquat aux jeunes dans la réalisation de leur projet d'établissement.



Enfin, les politiques en matière de financement doivent favoriser le maintien d'entreprises indépendantes et familiales. Trop souvent, nous observons que les institutions impliquées dans le financement exigent, ou à tout le moins, privilégient un lien d'intégration.

Certains diront que l'avenir de la relève passe par le développement futur de la production porcine. Pour notre part, nous croyons que l'Etat doit plutôt concentrer ses énergies pour favoriser le transfert des entreprises existantes aux générations futures. Sans cela, la prochaine génération en sera une de travailleurs salariés.



5. **CONCLUSION**

Les producteurs de porcs du Québec sont à la base d'une industrie qui revêt une très grande importance pour l'économie québécoise. Malgré le dynamisme qui les anime, ils doivent pouvoir compter sur le soutien financier de l'État pour compenser les aléas du marché. Bien que les producteurs en soient directement les bénéficiaires, ce soutien de l'État profite en fait à l'ensemble de l'industrie. A titre d'exemple, un peu plus de 50% de la production porcine québécoise est abattue par Olymel. Dans son mémoire, cette entreprise affirme que ses 7 500 travailleurs québécois comptent parmi les mieux rémunérés en Amérique du Nord. Ces travailleurs bénéficient d'un salaire stable et d'une sécurité de revenu qui n'est pas influencée par les aléas du marché de la viande de porc. Le programme de sécurité du revenu dont dispose les producteurs n'est certes pas étranger aux conditions d'emplois de ces travailleurs.

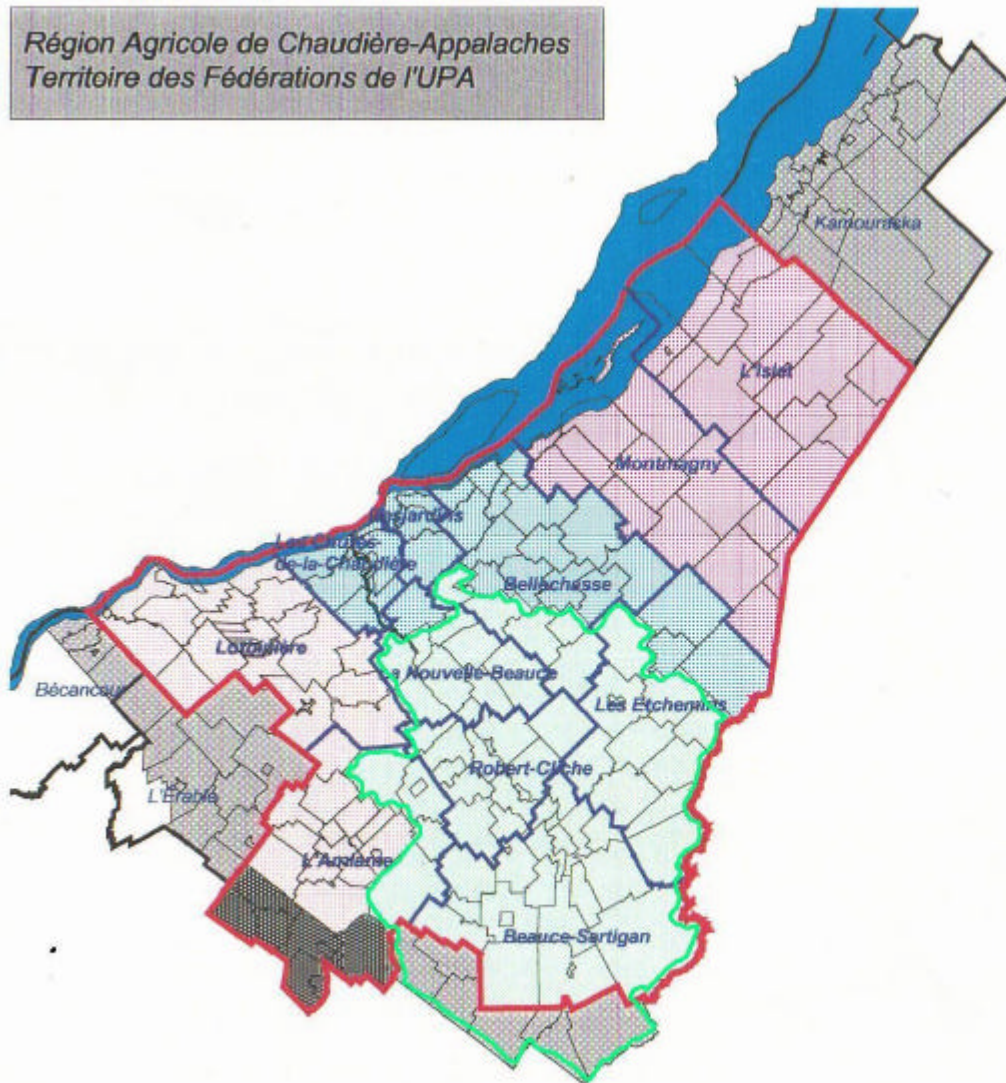
D'autre part, les producteurs sont pleinement disposés à faire le nécessaire pour rencontrer les objectifs environnementaux fixés par la société. Cependant, ils n'accepteront pas d'en assumer seuls les coûts. Les producteurs sont aussi très conscients des gains économiques associés au développement. Ils n'accepteront cependant pas d'en faire les frais.

Les producteurs de porcs se comportent et continueront de se comporter de façon responsable. Par conséquent, ils sont en droit de s'attendre à ce que l'État, et même la population, assume également la responsabilité de ses exigences pour une viande de porc au moindre coût, d'une qualité supérieure et produite selon des règles environnementales des plus élaborées. Bref, comme le disait récemment le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, la population ne peut pas aimer le fromage et haïr les vaches.



Annexe 1

Région Agricole de Chaudière-Appalaches
Territoire des Fédérations de l'UPA



Légende



- Région
- MRC
- MRC limitrophes
- UPA Beauce
- Municipauté
- Fleuve
- UPA Lévis-Bellechasse
- UPA de l'Estrie
- UPA Lotbinière-Mégantic
- UPA Beauce
- UPA Côte-du-Sud
- Autres territoires des Féd.

Direction régionale :
de Chaudière-Appalaches



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Préparé par : ANDRÉ LANGLOIS T.P.
Date : 12 janvier 1999

Échelle : 1:1310000

10 0 10 20 30 Kilomètres



Annexe 2 La répartition des profits

Nous vous présentons ci-dessous, un article publié dans le bulletin Echo-Porc le 3 mars dernier. Ce bulletin est rédigé à chaque semaine par le Centre de développement du porc. Cet article donne du poids à l'énoncé qui veut que les entreprises impliquées dans la production, l'abattage et la transformation sont beaucoup moins affectées par les aléas du marché.

« Pour Joe Luter, directeur général de Smithfield Foods et plus gros « producteur » de porcs en Amérique avec 753 000 truies, les pertes de 19 \$US par porc produit enregistrées par la division porcine de la compagnie ne sont que passagères. Cela fait partie du cours normal du cycle porcin de quatre ans; selon lui, le prix devrait repartir à la hausse et la compagnie atteindra des sommets. Il faut donc, d'après lui, rester optimiste.

Toutefois, comme le remarque Harrington, Smithfield ne fait qu'enregistrer une baisse de ses revenus alors que la majorité des producteurs américains fonctionnent dans le rouge depuis près d'un an. En effet, alors que le secteur production de Smithfield enregistre des pertes, les marges de son secteur valeur-ajoutée ont doublé en neuf mois. Le fait d'être présent tout au long de la filière, de la production à la surtransformation, multiplie les stratégies et les options de marketing que peut adopter une entreprise comme Smithfield pour faire du profit.

De plus, pour Harrington, les marges et les profits se déplacent de plus en plus vers le haut de la filière, vers les produits à valeur ajoutée. Il est donc plus facile pour Luter d'être optimiste que pour les autres petits producteurs américains. Rédaction; Michel Morin, agr. CDPQ.



Annexe 3 Des gains pour les consommateurs

Nous vous présentons ci-dessous, un extrait d'un article publié dans la Terre-De-Chez-Nous du 14 février 2002.

Les canadiens consacrent seulement 6,73% de leur revenu national net à l'achat d'aliments et de boissons non-alcoolisées. En comparaison, les Allemands affectent 7,73% de leur revenu national à la nourriture, les Australiens 8,75%, les Italiens à 10,58% et les Mexicains 19,03%. Les montréalais peuvent s'alimenter en dépensant moins que les Parisiens, les Londoniens ou même les Américains.

Toujours selon l'OCDE, le gouvernement américain consacre 378\$ par habitant à l'agriculture, les pays de l'Union européenne 276\$ en moyenne et le Canada 182\$.



Landry promet du temps pour aider les agriculteurs à prendre le virage vert

SHAWINIGAN (PC) — Pour la première fois depuis le déclenchement de la campagne électorale, il y a 11 jours, Bernard Landry s'est adressé directement aux agriculteurs québécois, hier, dans la circonscription de Laviolette, en Mauricie.

«Ce que je dis aux agriculteurs, c'est que nous allons maintenant de toutes nos forces les aider à conjuguer agriculture, productivité et respect de l'environnement et de l'écologie et je sais par mes racines que, s'il y a des gens qui aiment la terre, c'est bien les agriculteurs», a-t-il déclaré devant quelques centaines de partisans enthousiastes.

«On va les aider avec des moyens, avec de l'argent, avec de la recherche scientifique.

Puis on va leur donner aussi du temps; on ne va pas les bousculer, puis on ne va pas les considérer comme des malfaiteurs si on n'a pas réglé tous les problèmes d'environnement la première semaine», affronte-t-il.

a-t-il ajouté.

Le chef du Parti québécois n'a pas fait de promesses chiffrées, mais il dit espérer que, grâce au soutien de l'État, le secteur de l'agriculture créera «des milliers d'emplois» afin que la province conserve «sa dignité agricole séculaire et ancestrale».

Détenue pendant 25 ans par le député péquiste Jean-Pierre Jolivet, la circonscription de Laviolette, qui comprend notamment l'ancienne municipalité Grand-tamam, est passée aux mains des libéraux à la suite d'une élection complémentaire en octobre 2001. C'est le jeune Patrick Lahaye qui a été désigné pour affronter la députée Julie Boulet, le 14 avril.

«On va les aider avec des moyens, avec de l'argent»



Le Farm Bill soulève encore des inquiétudes

BERNARD HEIZILE

COLLABORATEUR SPÉCIAL

Le Farm Bill américain exercera des pressions à la baisse sur les prix des produits agricoles au Canada et fournira des armes pour attaquer la gestion de l'offre.

Selon le docteur Al Mussell, associé principal à la recherche au George Morris Center, un organisme indépendant de recherche en économie agroalimentaire, les effets de la loi agricole américaine n'annoncent en effet rien de bon pour l'agriculture canadienne à moins que les producteurs revoient leurs stratégies et saisissent l'occasion pour exploiter de nouveaux créneaux de marché. M. Mussell a précisé son point de vue à l'Excellence 2003, une conférence nationale organisée par le Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole. Cette conférence avait lieu à Winnipeg les 30, 31 janvier et 1^{er} février derniers.

Le Farm Bill compte trois éléments importants, quel, selon M. Mussell, faussent la structure du marché et des prix : des mesures de soutien du reve-

nu, des aides à l'exportation et l'élaboration du pays d'origine. Les mesures de soutien du revenu peuvent apporter un soutien total allant jusqu'à 360 000 \$ par exploitant agricole, en combinant les paiements directs, les paiements antidotiques et les prix pour l'aide à la commercialisation. Le Département d'agriculture américain (USDA) prétend que ces aides dérivées n'influencent pas les décisions de production et ne doivent donc pas compter comme élément contributif à la limite de la mesure globale de soutien, ce que le docteur Mussell met cependant en doute, soulignant que ces paiements devront être testés auprès des tribunaux internationaux et notamment à l'OMC.

En ce qui concerne le commerce et l'exportation, le Farm Bill propose un programme de subventions visant à compenser les pratiques commerciales et les subventions « injustes » des pays concurrents. On a élargi la définition des pratiques commerciales injustes pour y inclure les subventions qui faussent les échanges, les restrictions sanitaires et phytosanitaires non

justifiées, les obstacles au commerce qui limitent la technologie nouvelle comme l'étiquetage, ainsi que « les entreprises d'échange monopolistiques gouvernementales qui mettent en œuvre des pratiques d'établissement de prix non concurrentielles ». Ce dernier élément vise à ne pas point duver la gestion de l'offre et les interventions de la Commission canadienne du blé.

Le Farm Bill exige par ailleurs que les détaillants renseignent les consommateurs sur le pays d'origine de plusieurs produits dont le bœuf, le porc et l'agneau. Cédant aux pressions des publicistes du nord des États-Unis désireux d'empêcher l'importation de viande et de hérald canadiens, cette mesure aura pour effet d'accroître les coûts de commercialisation et d'exercer des pressions à la baisse sur les prix. L'American Meat Institute estime que le coût pour l'ensemble de l'industrie s'élève à un milliard de dollars aux États-Unis.

Pour contrer les effets négatifs du Farm Bill, le docteur Mussell invite le Canada à réagir politiquement et utiliser les tribunaux mis en place dans les

accords commerciaux (ALENA) et l'OMC pour mettre au défi la politique agricole américaine.

Toutefois, il estime que la stratégie de gestion adoptée par chaque secteur agricole constitue le premier rempart contre les impacts de la politique agricole américaine. À cet égard, il suggère trois stratégies possibles : réduire les coûts, exploiter de nouveaux créneaux de marché et diversifier. La réduction des coûts permettrait à certaines exploitations (celles qui sont en mesure d'irriguer cette stratégie) de survivre lorsque les prix sont bas et ainsi prendre avantage sur les autres. Les subventions versées aux producteurs américains courraient un risque d'être observées déjà à ce chapitre des États importants d'un côté à l'autre de la frontière, à l'avantage des producteurs canadiens. Le Farm Bill oriente les producteurs américains vers les produits de commodité (sans valeur ajoutée), offrant ainsi aux producteurs canadiens la possibilité d'aller vers des produits à valeur ajoutée plus élevés.

